



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2025-0074.

Cette session se tiendra le 16 avril 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2025-0074

Lot 6 517 553 du cadastre du Québec, chemin du Lac-Pelletier (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser une habitation unifamiliale, située à moins de 30 mètres de l'emprise d'une rue, qui ne possédera pas de porte d'entrée sur la ou l'une des façades principales, contrairement à ce qu'exige le règlement.

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre V (Dispositions applicables aux constructions), Section V (Architecture des bâtiments), Article 221 (Habitations unifamiliales isolées) : Lorsqu'elle est située à moins de 30 mètres de l'emprise d'une rue, une habitation unifamiliale doit comprendre au minimum une porte d'entrée sur la ou l'une des façades principales.
- Règlement de zonage n° 2017-498, Chapitre 1 (Dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives), Section II (Dispositions interprétatives), Article 9 (Terminologie) : Façade principale d'un bâtiment (Façade avant) : Façade(s) d'un bâtiment qui fait face à une rue privée ou publique. Dans le cas des terrains riverains sans accès terrestre, la façade principale est celle faisant face au lac.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16 AVRIL 2025.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1^{er} jour d'avril deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1^{er} jour d'avril deux mille vingt-cinq.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier